

Titre de la formation	<p align="center">BP JEPS AAN</p> <p>Spécialités « Educateur Sportif, Mention « Activités aquatiques et de la natation »</p>
Référence France Compétences	<p>Cette formation BPJEPS AAN est inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles RNCP 36248 et permet d'obtenir un titre de niveau 4</p> <p>Organisme certificateur : Ministère Des Sports Et Des Jeux Olympiques Et Paralympiques</p> <p>Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2027</p>
Publics cibles	<p>Toute personne âgée de plus de 18 ans qui souhaite obtenir un Brevet Professionnel pour devenir « Educateur sportif » mention « activités aquatiques et de la natation ».</p>
Nombre de participants par promotion	<p>Un groupe de 25 personnes maximum</p>
Prérequis et admission	<p>Prérequis</p> <ul style="list-style-type: none"> • être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes : <ul style="list-style-type: none"> – « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ou son équivalent en cours de validité ; – « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) ou son équivalent en cours de validité. • être admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique « BNSSA » et si nécessaire produire l'attestation justifiant de la vérification de maintien des acquis. • Présenter une attestation de 400 mètres nage libre en 7 minutes et 40 secondes maximum <p>Conditions d'admission</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être âgé de 18 ans minimum dans l'année de formation • Transmettre un dossier d'inscription avec une photo et une copie de la carte d'identité en cours de validité • Fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités aquatiques, datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation. • Pour les jeunes Français de moins de 25 ans, fournir l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté <p>Tests de sélection</p> <ul style="list-style-type: none"> • Épreuve 1 : Test écrit en salle (1h) qui porte sur la connaissance du secteur aquatique, de la formation du BPJEPS AAN et du métier de maître – nageur sauveteur. • Épreuve 2 : entretien individuel (10 mn) avec présentation de son projet professionnel • Épreuve 3 : Réalisation d'un 100m 4 nages. (Papillon, dos crawlé avec ondulations, brasse et crawl) • Épreuve 4 : Réalisation d'un 400 mètres nage libre obligatoirement en moins de 7 minutes 40 secondes sans aide et sans matériel.

	Les résultats des tests (échec ou réussite) seront transmis à chaque candidat.
Positionnement	Le positionnement est réalisé lors d'un entretien oral avec le responsable ou la coordinatrice pédagogique. Il permet de vérifier l'adéquation du projet professionnel du candidat avec la formation et de le situer par rapport aux objectifs visés et d'établir un Plan Individuel de Formation (PIF).
Objectifs pédagogiques	<p><i>A l'issue de cette formation, l'apprenant sera capable de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Conception et conduite d'un projet pédagogique dans le domaine de l'animation ou de l'apprentissage des activités aquatiques et de la natation. – Conduite d'actions à visée d'acquisition de l'aisance aquatique chez les très jeunes enfants, de découverte aquatique d'apprentissages pluridisciplinaires, d'activités de loisirs de forme, de santé et de bien-être et d'enseignement sécuritaire jusqu'aux nages codifiées – Assure la sécurité la surveillance, le sauvetage des pratiquants et des tiers sur tous les lieux de baignade et de pratiques des activités aquatiques et de la natation
Programme de la formation	<p><i>Le programme du BPJEPS AAN se décline en 4 unités de compétences (UC) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • UC1 - Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure • UC 2 - Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure • UC 3 - Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation • UC 4 - Mobiliser les techniques de la mention « activités aquatiques et de la natation » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage. <p>Le détail du programme de la formation est décrit dans le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation est accessible ici</p>
Durée de formation	<p>Durée en heure : 602h réparties sur une durée de 13 mois</p> <p>La formation est découpée en périodes qui permettent d'aborder progressivement les activités et compétences du programme consacrées aux domaines de connaissances, aux domaines d'activités sportives et à la préparation aux certifications. Ces périodes de formation sont rythmées sur le calendrier des vacances scolaires.</p> <p>Rythme d'alternance : 2-3 jours en formation / 2-3 jours en entreprise (hors vacances scolaires durant lesquelles le stagiaire est en entreprise)</p>
Lieu de la formation	La formation se déroulera par alternance en salle de formation et dans une piscine située en Ile de France
Méthodes et moyens pédagogiques	<p>Modalités pédagogiques : formation réalisée en présentiel proposant une approche théorique et pratique sur des activités aquatiques et de la natation.</p> <p>Méthodes pédagogiques diversifiées actives et participatives pour favoriser les échanges et la pratique.</p>
Modalités de suivi et d'évaluation de la formation	<p>L'évaluation formative est réalisée durant les séquences pédagogiques mises en place sur le terrain à travers l'analyse des pratiques réalisées par les stagiaires et guidée par le formateur.</p> <p>Les notions théoriques du programme sont évaluées à chaque période de formation à travers la rédaction progressive des dossiers préparatoires aux épreuves certificatives.</p>

<p>Modalités certificatives</p>	<p>Les épreuves certificatives sont évaluées dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démonstration technique pluridisciplinaire dans chacune des disciplines du Pass'sports de l'eau • Conduite d'une séquence de découverte et d'adaptation au milieu aquatique et de construction du corps flottant d'une durée comprise entre 20 minutes minimum et 30 minutes maximum de temps effectif dans l'eau auprès d'un groupe de 3 à 7 enfants sur la tranche d'âge ciblée prioritairement par l'aisance aquatique entre 3 et 7 ans. Suivie d'un entretien de 20 minutes maximum • Présentation d'un projet suivie d'un entretien : Le candidat produit un document personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique. Ce document constitue le support d'un entretien. Durée : 40 minutes au maximum dont 20 minutes au maximum pour la présentation orale par le candidat. Conduite d'une séance d'animation en mobilisant les techniques de la troisième famille d'activités physiques qui fait l'objet d'une soutenance et d'un entretien. <p>La certification est délivrée par le recteur de région académique dès lors que le candidat justifie de la possession de la totalité des unités capitalisables quel qu'en soit le mode d'acquisition.</p>
<p>Encadrement pédagogique</p>	<p>Responsable pédagogique de la formation : Jean-Baptiste Lopes Antunes Conseillère en Insertion Professionnelle : Cécile Karafka</p>
<p>Modalités d'inscription et délais d'accès</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sur dossier d'inscription accessible en ligne jusqu'à 30 jours avant le démarrage de la formation et sous réserve d'avoir fourni un dossier complet le jour de la rentrée selon les prérequis définis. • Participer à un entretien préalable à l'entrée en formation • Conclure un contrat de travail prévoyant une alternance ou obtenir un financement de la formation
<p>Conditions tarifaires et financement</p>	<p>Cette formation est accessible par divers financements et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Contrat d'apprentissage – Contrat de professionnalisation – Aides régionales ou Pôle emploi – Financement personnel ou CPF – Plan de développement de compétences (OPCO ou entreprises) – Projet de Transitions Professionnelles <p><i>Le principe de la gratuité s'applique pour le stagiaire et son représentant légal dans le cadre de la signature d'un contrat d'alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation)</i></p> <p><i>Le coût des frais pédagogiques (hors financements externes est de : 602h x 12,5€ soit 7525€</i></p> <p><i>Pour plus de précisions, nous consulter</i></p>

<p>Accessibilité aux personnes en situation de handicap</p>	<p>Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.</p> <p>En amont de votre inscription, contacter directement notre référent handicap pour effectuer ensemble une analyse de vos besoins au regard des différentes composantes de la formation afin d'envisager ensemble les aménagements possibles et utiles à la compensation de votre handicap.</p> <p>Référente handicap : Cécile KARAFKA – c.karafka@trans-faire.fr</p>
<p>Poursuite ou passerelles possibles après la formation</p>	<p>Passerelles : les UC1 et UC2 du BP JEPS AAN sont capitalisables pour tous les BP JEPS</p> <p>Poursuite : <i>le BP JEPS AAN est le niveau le plus élevé de la branche animation sport. Il existe une possibilité de poursuivre son parcours de formation en DE JEPS et/ou DES JEPS « Perfectionnement sportif » ou « animation socio-culturelle » (accessibles selon des pré-requis spécifiques)</i></p>
<p>Secteur d'activités et types d'emplois</p>	<p>Secteurs d'activités :</p> <p>Principalement au sein des collectivités territoriales, du secteur marchand (centre aquatique, centre de remise en forme, activité libérale ...) et associatif (clubs sportifs affiliés ou non à une fédération) ou du secteur sportif professionnel dans lesquels les emplois visés sont le plus souvent exercés. Les situations statutaires sont très variables selon les secteurs d'interventions.</p> <p>Type d'emplois accessibles :</p> <p>Loisirs sportifs ; loisirs détente ; forme santé et bien-être ; découverte ; publics séniors ; personnes présentant une mobilité réduite ou souffrant de déficiences sensorielles ou mentales ; aisance aquatique. La certification permet d'occuper des emplois d'éducateur des APS, de conseiller des APS ; de formateur ; de gestionnaire d'établissement recevant du public ; de chef de projet.</p>